

La SEM Plaine Commune Développement vient de publier un nouveau marché :
**Maîtrise d'œuvre de suivi de l'exécution des travaux d'aménagement de la ZAC de
l'écoquartier fluvial - Phase "Village des Athlètes"**



Familles d'achats concernées :

VRD, Services d'architecture et de
paysagisme, Bureaux d'études techniques,
OPC, Espaces publics, Gestion des milieux
aquatiques, Eclairage,
Réemploi/réutilisation/recyclage des
matériaux

Date limite de remise des plis :

Mardi 30 novembre 2021 à 12h00

LE BESOIN DE PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT

La ZAC de l'Ecoquartier fluvial, située sur l'Île-Saint-Denis (93), a pour ambition de faire de ce territoire, une référence régionale d'écologie urbaine, avec un projet urbain conçu comme un écosystème intégré à son milieu naturel, urbain, social et économique. Il s'agit d'offrir aux habitants une grande qualité de vie et léguer aux générations futures un quartier durable. La situation privilégiée de la ZAC lui a permis d'être retenu pour accueillir une partie du Village des Athlètes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. De plus, l'accueil des Jeux sur ce territoire a amené à repenser le rythme de développement du projet et son lien avec son environnement.

Dans le cadre du secteur Printemps (au Sud de la A86), la SEM Plaine Commune, aménageur de la ZAC, souhaite par la présente consultation s'adjoindre les services d'une maîtrise d'œuvre espaces publics afin de l'accompagner dans la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC. Les équipes retenues devront suivre les travaux d'espaces publics dits "aménagement définitifs" pour la ZAC. Elles devront également veiller, tout

au long de leur mission, au respect des enveloppes financières fixées par la maîtrise d'ouvrage.

Le prestataire retenu aura pour mission de base le suivi de l'exécution des travaux, à savoir:

- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Visa des études d'exécution (VISA)
- Assistance lors des opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement

Des missions complémentaires et transversales seront également à sa charge :

- Ordonnancement - Pilotage - Coordination (OPC)
- Contribution et participation aux réunions de pilotage et coordination inter-chantiers (OPCIC)
- Coordination concessionnaires
- Concertation
- Suivi de chantiers complémentaires

Quel potentiel pour l'ESS ?

Un dispositif d'insertion est mis en place dans l'accord-cadre, sous la forme **d'une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique**. Le titulaire du marché devra réaliser un **volume de 300h d'insertion** pour les personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières, qui constitue un minimum obligatoire.

[Nous contacter pour un complément d'information ou une mise en relation pour une réponse en groupement](#)

DÉTAILS DU MARCHÉ

Caractéristiques du marché

Cette consultation vise à conclure un accord-cadre mono-attributaire. L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum de 350 000 € HT pour une durée de 2 ans, reconductible une fois maximum.

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter de sa date de notification, reconductible 2 fois pour une nouvelle période de 2 ans.

Procédure

Cette consultation fonctionne selon une procédure d'appel d'offres restreint. Les soumissionnaires doivent dans un premier temps d'un dossier de candidature (prouvant leurs capacités économiques, financières et techniques). Les candidats dont la candidature aura été retenue (dans un maximum de 5) recevront une lettre de consultation et seront invités à remettre une offre, dont la mieux-disante économiquement selon les critères de jugement déterminés dans le règlement de consultation sera retenue.

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidat sous forme d'opérateur économique unique et/ou membre d'un groupement. En cas de réponse en groupement, le groupement devra prendre la forme d'un groupement solidaire ou groupement conjoint avec mandataire solidaire.

NB : L'exclusivité, en cas de groupement, est demandée pour le BET VRD et le paysagiste.

Critères de jugement des candidatures

Les candidatures présentant le niveau de capacité minimum sont ensuite appréciées selon les deux critères pondérés suivants :

- Capacité technique et professionnelle : 70%
- Capacité financière : 30%.

La capacité technique et professionnelle sera appréciée sur la base des moyens humains (composition du groupement au regard des compétences demandées – 50 points) et des références de missions comparables présentées sur les 3 dernières années (50 points).

La capacité financière sera appréciée sur la base du Chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices clos ou déclarations de banques ou attestation de responsabilité civile professionnelle mentionnant les montants garantis.

[Téléchargez le dossier de consultation](#)

Structures de l'Économie Sociale et Solidaire, TPE, PME, nous restons disponibles pour tout complément d'information et mise en relation pour une réponse en groupement.

Découvrez également [nos fiches pratiques](#), pour tout comprendre sur les marchés publics.